

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 09 Avril 2019</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 86/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le neuf avril à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Angléfort, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 03 Avril 2019</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN.</p> <p><b>Suppléants :</b> Serge ROUX, Orlando DOMINGUES</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Madame Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Messieurs Patrick BLONDET donne son pouvoir à Paul RANNARD, Jean-Yves MÂCHARD donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFAVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET</p> <p><b>Absents :</b> Mylène DUCLOS, Gilles PASCAL</p> <p>Monsieur Serge ROUX est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : TOURISME – Convention avec le Comité d'organisation du Tour de l'Ain.**

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 4-1-4.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône s'investit dans la promotion du tourisme et de son territoire.

Considérant que l'édition 2019 du Tour de l'Ain fait étape au sommet du Grand Colombier (étape n°3 du 26 mai 2019), partagé entre les Communautés de Communes Usse et Rhône et Bugey Sud.

Considérant que le coût d'une étape finale est de 45 000 € et que celui-ci est partagé entre les deux Communautés de Communes, soit 22 500 € chacune.

Le Président propose au Conseil communautaire de soutenir l'arrivée de la troisième étape de l'édition 2019 du Tour de l'Ain, au sommet du Grand Colombier, dont le coût total sera partagé entre les Communautés de Communes Usse et Rhône et Bugey Sud.

Le Président précise que ce financement était prévu au budget 2019, au budget principal, compte 65548.

Le Président propose au Conseil d'adopter ce financement et de l'autoriser à signer la convention avec le Comité d'organisation. Il informe que la convention engage, au-delà de la participation financière, la CC Usse et Rhône sur la promotion de l'évènement uniquement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:**

**AUTORISE** le Président à signer la convention avec le Comité d'organisation du Tour de l'Ain.

**APPROUVE** le financement de 22 500 € de la CC Usse et Rhône.

**IMPUTE** ce financement au budget principal de la CC Usse et Rhône, en investissement, compte 65548.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*